

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49

N°251

En exercice : 49

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 DÉCEMBRE 2018

**L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamilia, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : RUER Marc, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Sylvie DUCATTEAU

Madame Sophie VALLY

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Finances/

**OBJET : Approbation du projet d'avenant n°1 au contrat de prêt garanti par la Commune, accordé à la Société d'Economie Mixte "Séquano Aménagement" par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération ZAC Centre Moutier**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

**VU** l'article 2298 du Code civil portant sur les obligations de la caution envers le créancier ;

**VU** l'article L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions générales d'octroi de garantie d'emprunt par les collectivités ;

**VU** l'article L2252-2 du Codes Général des Collectivités Territoriales exemptant les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitations à loyer du respect des ratios prudentiels précisés à l'article L2252-21 du CGCT ;

**VU** le projet d'avenant n°1 au contrat de prêt n° 5060449 proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**VU** le rapport établi par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion ;

**CONSIDERANT** que le projet de ZAC « Centre Moutier » participe à l'intérêt local d'amélioration du cadre de vie des habitants d'Aubervilliers en contribuant à la résorption de l'habitat indigne, en assurant le maintien de la diversité sociale, en requalifiant l'espace public et en redynamisant l'activité commerciale.

**CONSIDERANT** que la prorogation et le différé de remboursement de l'emprunt entre la Société d'Economie Mixte « Séquano Aménagement » et la Caisse des Dépôts et Consignations, garanti par la Ville au titre de l'opération de ZAC « Centre Moutier », est rendu nécessaire par le décalage dans l'encaissement des recettes.

**CONSIDERANT** la nécessité de passer un avenant qui modifiera les caractéristiques de l'emprunt de la façon suivante :

- Capital restant dû : 7 122 292,61€
- Nombre de prêt : 1
- Marge sur index : 0,60%
- Date de première échéance : 01/07/2018
- Date de dernière échéance : 01/07/2020
- Amortissement : in-fine
- Conditions de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

**CONSIDERANT** que les ratios de division et de plafonnement du risque dits « ratios Galland » sont respectés.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de prêt n°5060449 proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et approuvé par la Société d'Economie Mixte (SEM) « Séquano Aménagement » ;

**AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de prêt n°5060449 proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations et approuvé par la SEM « Séquano Aménagement », annexé à la présente délibération ;

**REAFFIRME** la garantie de la collectivité accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par la SEM « Séquano Aménagement », dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité et s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Reçu en préfecture le : 21/12/18

Publié le : 21/12/18

Certifié exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

